



SERVICES TECHNIQUES

DECISION

*Dépôt d'une demande de déclaration préalable
pour le remplacement de la couverture, dalles et
descentes EP au Tennis de l'Orangerie
sis 29 avenue Emile Zola à Royan*

*DB/PJ
DST N° 24-264*

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

La Ville de Royan souhaite réaliser des travaux pour le remplacement de la couverture et de la zinguerie au Tennis de l'Orangerie sis 29 avenue Emile Zola à Royan.

Pour ce faire, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable, conformément aux articles L.421-1 et suivants ; R.421-1 et suivants du code de l'urbanisme.

DÉCIDE

- de déposer une déclaration préalable (DP) auprès du service de l'urbanisme, afin de réaliser des travaux pour le remplacement de la couverture et de la zinguerie au Tennis de l'Orangerie sis 29 avenue Emile Zola à Royan.

Fait à Royan, le 17 avril 2024

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 avril 2024



Pour Le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,
D. SIMONNET